



Développer & Aménager au Service des Habitants

CONCOURS DESSINS TOUR(S)HABITAT BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom Prénom.....

Date de naissance.....

Adresse.....

Code postal Ville

Tél:

E-mail :

.....@.....

Catégorie : Locataire Salarié TOUR(S)HABITAT

Autorisation des parents :

Oui, j'ai connaissance du règlement et autorise mon enfant à participer au concours de dessin organisé par TOUR(S)HABITAT.

Signature du père Date

Signature de la mère Date

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter tous les termes.

Fait à : Le

Signature (représentant légal) :

Le nom et prénom du participant sera inscrit au dos du dessin.

Merci de retourner impérativement ce bulletin avec l'épreuve du concours, Avant le 02/05/2016 à :

TOUR(S)HABITAT
CONCOURS DE DESSINS
1 rue Maurice Bedel
37 033 TOURS cedex 1

RÈGLEMENT DU « CONCOURS DE DESSINS, MON HLM COMME JE LE REVE », ORGANISÉ PAR TOUR(S)HABITAT

Article 1 : Thème

Concours gratuit sans obligation d'achat, de commande ou d'obligation pécuniaire d'aucune sorte, organisé par TOUR(S)HABITAT dans le cadre de la Semaine nationale des HLM 2016. Ce concours de dessins a pour thème : « Mon HLM comme je le rêve ».

Article 2 : Participants

Ce concours est organisé exclusivement à l'intention des adultes et enfants locataires de TOUR(S)HABITAT ainsi qu'aux salariés et enfants des salariés de TOUR(S)HABITAT.

Le mineur participant doit impérativement être inscrit par l'intermédiaire de ses parents locataires ou salariés de TOUR(S)HABITAT. Toute participation d'une personne mineure représentée par ses parents est effectuée sous l'entière responsabilité des titulaires de l'autorité parentale sur le mineur.

On entend par « parents », la ou les personnes titulaires de l'autorité parentale à l'égard du mineur participant (père et/ou mère, ou représentant légal). Les Organisateurs se réservent le droit d'opérer toutes vérifications, notamment d'identité et/ou d'autorité parentale avant toute acceptation de participation ou attribution de prix. Fiche d'inscription à prévoir comprenant l'autorisation parentale.

Article 3 : Spécificité du dessin

Pour être valide et être pris en compte dans ce concours, le Dessin devra respecter les règles suivantes :

Les dessins devront obligatoirement :

- être réalisés avec des couleurs vives, avec des feutres, crayons de couleurs ou de la peinture, pas de collage
- être réalisés au format A4 : 21x29,7 cm
- Le candidat mineur devra réaliser le Dessin seul, sans l'assistance de ses parents, de son Représentant légal ou d'un tiers. En cas de doute sur la réalisation du Dessin par l'enfant sans assistance, nous nous réservons le droit de disqualifier le Dessin.

Au dos du dessin, figureront lisiblement en haut à droite (pour permettre l'anonymat lors du Jury):

- Nom et prénom de l'auteur
- Téléphone et- Adresse
- Catégorie de participation : « Locataire » ou « salarié de l'Office »
- Date de naissance de l'Artiste

Un seul dessin est autorisé par personne.

Article 4 : Date limite de dépôt

Par voie postale :

Les participants auront jusqu'au **lundi 2 mai 2016** (à minuit, le cachet de la Poste faisant foi) pour envoyer leurs œuvres originales à :

**Concours Dessins
TOUR(S)HABITAT**
Service communication
1 rue Maurice Bedel
37033 TOURS CEDEX 1

En dépôt :

Les œuvres pourront être déposées soit :

- au siège – 1 Rue Maurice Bedel – 37000 TOURS
- à l'Antenne Nord - 1 Esplanade François Mitterrand 37 000 TOURS
- à l'Antenne Sud - 6 allée Monteverdi 37200 TOURS
- à l'Antenne Ouest - 31 rue des tanneurs 37000 TOURS

aux horaires d'ouverture ou dans les boîtes aux lettres (le relevé des boîtes aux lettres s'effectuera le mardi 3 mai 2016 à 9h00 dernier délai), sous pli cacheté en indiquant « Concours-dessins »

Article 5 : Critères de sélection du jury

Le concours prévoit la désignation de 1 gagnant par catégorie d'âge.

Sous le contrôle d'un jury, les quatre plus beaux dessins seront sélectionnés selon les critères suivants :

- Esthétique
- Originalité
- Réalisme
- Respect du thème

Article 6 : Jury

Un jury composé de 10 membres dont 2 administrateurs sera chargé de sélectionner les dessins de façon anonyme, et désignera les lauréats pour catégorie

Article 7 : Remise des prix

Les gagnants seront avertis personnellement par voie postale au plus tard le 27 mai 2016, avant la remise des prix prévue le mercredi 8 juin 2016 à 16h30 à la Galerie Neuve, située 16 Place Neuve, où seront exposées l'ensemble des œuvres.

ARTICLE 8 :

Les noms des gagnants du concours pourront, le cas échéant, être utilisés par TOUR(S)HABITAT dans ses documents de communication, sans entraîner le versement de droit d'aucune sorte.

Les dessins des participants resteront la propriété de TOUR(S)HABITAT et pourront être utilisés sur des supports de communication, sans contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 9 : Nombre de lots et répartition

Ce concours est doté de 2 lots qui seront attribués par catégorie et selon 2 tranches d'âge, ce qui donne la répartition suivante:

Locataires

- de 3 à 12 ans : 1 gagnant
- 13 ans et plus : 1 gagnant

Salariés et enfants de salariés

- de 3 à 12 ans : 1 gagnant
- 13 ans et plus : 1 gagnant

Et autant de lots qu'il y aura de participants, car tous les participants seront récompensés par un lot de consolation à retirer auprès à l'accueil de TOUR(S)HABITAT, à compter de la semaine 24, grâce à un bon qui leur aura été remis au préalable par courrier.

Article 10 : Valeur des lots

Locataires

Tranche enfant de 3 à 12 ans :

1^{er} PRIX : Réalisation du rêve dessiné (l'Office affectera un budget maximum de 500 € pour la réalisation des travaux, équipement ou installation, dans la limite des normes et conditions techniques et environnementales en vigueur). TOUR(S)HABITAT se réserve le droit d'adapter le projet si les contraintes techniques ne permettent pas une réalisation fidèle au dessin.

Carte cadeau (ILLICADO) d'une valeur de 40 €.

Tranche adolescent/adulte 13 ans à la date du 2/05/2016 et plus :

1^{er} PRIX : Carte cadeau (ILLICADO) d'une valeur de 80 €

Salariés et enfants de salariés

Tranche enfant de 3 à 12 ans :

1^{er} PRIX : Carte cadeau (ILLICADO) d'une valeur de 40 €.

Tranche adolescent/adulte 13 ans à la date du 2/05/2016 et plus :

1^{er} PRIX : Carte cadeau (ILLICADO) d'une valeur de 80 €

Article 11 : Contestation des prix

Les prix ne peuvent donner lieu de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Article 12 : Modalités de participation

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple, sans restriction ni réserves, du règlement dans son intégralité qui a valeur de contrat. Toute question d'application ou d'interprétation du présent règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par les organisateurs dans le respect des lois. Toute réclamation se rapportant à l'application et à l'interprétation de ce règlement devra être faite par écrit dix jours au plus tard après la fin du concours. Aucune réclamation ne sera acceptée au-delà de ce délai.

Article 13 : Responsabilités des organisateurs

La responsabilité des organisateurs ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent concours devait être modifié, écourté ou annulé.

Ils se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée. Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement, peuvent éventuellement être publiés pendant le concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Article 14 : Dépôt et consultation du règlement

Le règlement complet peut être consulté et téléchargé sur : www.tours-habitat.fr, retiré ou adressé gratuitement à toute personne sur demande écrite ou par téléphone, avant la fin du concours, auprès du service communication du siège.

ARTICLE 15 :

Chaque participant est tenu de participer sous sa véritable identité.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure le joueur qui, par son comportement, nuit au bon déroulement du jeu et de procéder à toute vérification estimée nécessaire pour s'assurer que les conditions de participation ont bien été respectées par les gagnants ; tout personne qui aura triché, notamment sur son identité ou son adresse sera éliminée.

Article 16 : Droit d'auteur et droit d'image

Les dessins réalisés par les participants ne feront en aucun cas l'objet de versement de droit d'auteur et de diffusion. Les participants s'engagent à autoriser la publication de leur dessin. En ce qui concerne les candidats mineurs, cette autorisation devra être donnée par leurs parents. Sans cette autorisation, l'adulte ou l'enfant sera écarté du concours.

Chaque candidat renonce à ses droits patrimoniaux sur le dessin, TOUR(S)HABITAT pouvant exploiter les dessins dans toutes les circonstances et sur tous les supports qui lui conviendront. Les droits cédés comprennent notamment le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit d'arrangement, le droit d'adaptation, et ce sous toutes les formes, par tous les procédés et sur tous les supports connus et inconnus à ce jour. La présente session est consentie à titre gratuit pour le monde entier.

Article 17 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au jeu, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au jeu disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification ou d'opposition aux données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à TOUR(S)HABITAT.

Fait à Tours, le 1^{er} avril 2016